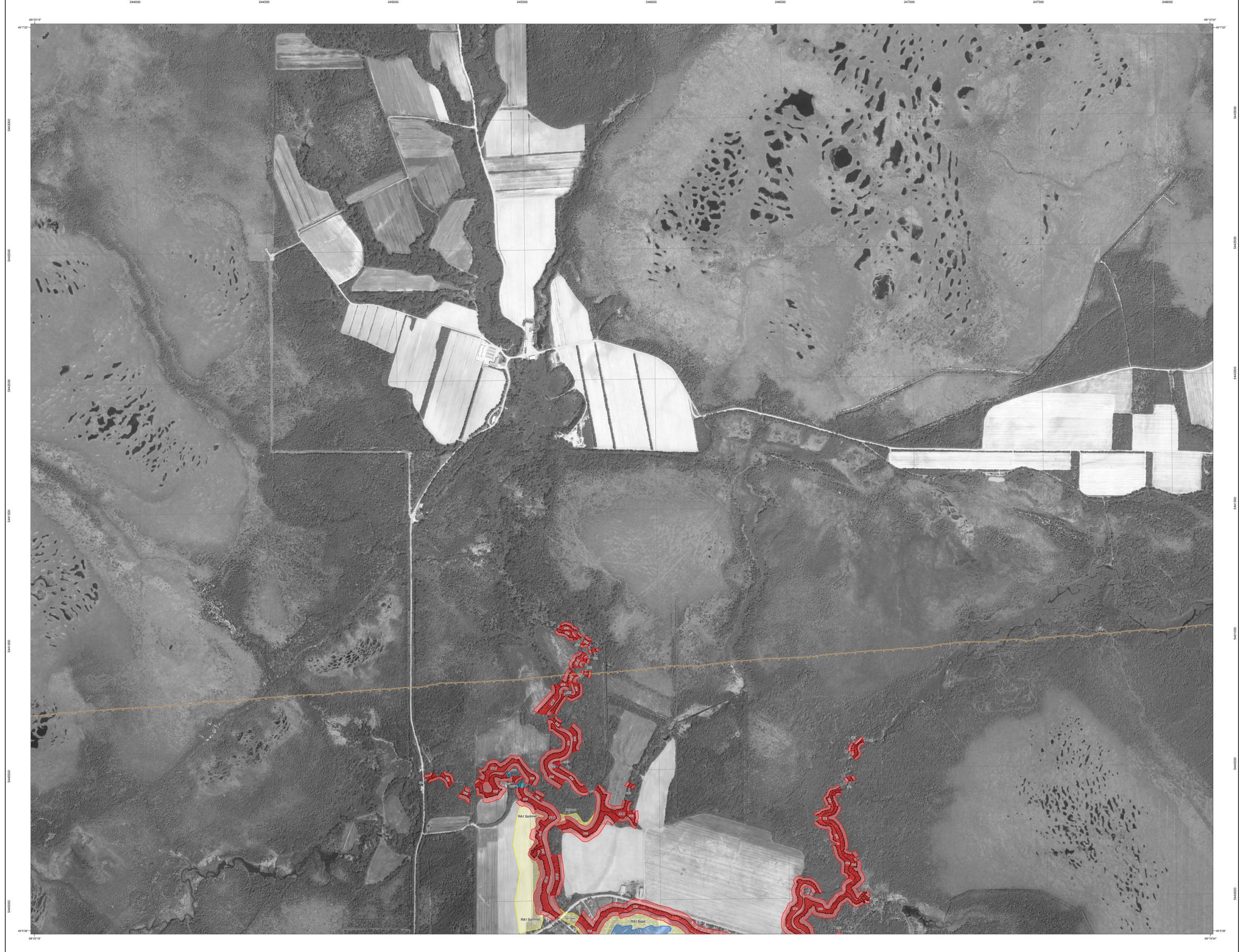


Rivière Saint-Athanase

22F01-050-0404



22F01-050-0404



Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges du fleuve et du golfe du Saint-Laurent

NA1	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.	EN1	Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NA1.
NA2	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.	EN2	Zone E sensible aux interventions d'origine anthropique.
NS1	Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.	EN3	Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NS1.
NS2	Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.	RA1 Sommet	Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.
E	Zone composée de dépôts meubles dont le talus a approximativement moins de 5 mètres de hauteur et est susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.	RA1 Base	Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet.
NA1	Zone NA1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.	RA1/NA2	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.
NS1	Zone NS1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.	TA1 Sommet	Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement de terrain provenant d'une zone RA1 Sommet.

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

—	Sommet du talus
—	Base du talus
—	Ligne de côte
—	Limite du relevé lidar aéroporté

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normal selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normal, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain ou par l'érosion des berges, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRIS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Projecteur transverse modifiée (MTM), zone de 3 ^e Système de coordonnées planes du Québec (SCQPQ), fuseau 6
Longitude d'origine (méridien central)	67°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 500 m sur le terrain, soit 50 mètres)

1 / 5000

Sources	Zone d'érosion et lignes de côte	Organisme	Ministère de la Sécurité publique et Chaire de recherche en géoscience côtière	Date 1^{ère} Année	2010
	Topographie de référence par relevé lidar aéroporté		Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports		16 mai 2007
	Topographie de référence par restitution de photographies aériennes à l'échelle de 1:15 000		Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles		14 mai 2005
	Orthophotographies numériques		Gouvernement du Québec		Juin à août 2013
Réalisation	Production : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports Direction du laboratoire des chaussées Service de la géotechnique et de la géologie Version 2.0 (mai 2016)				
	© Gouvernement du Québec Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2 ^e trimestre 2016				

